

Relations Sociales - Ressources Humaines

 Master 2
BAC +5 (M1 + M2)

Diplôme délivré par



Durée de
la formation

 812 H sur **24 mois**

↳ Objectifs

Former des professionnels spécialistes des ressources humaines et des relations sociales, capables d'assurer une réponse efficace aux différentes exigences en matière de performance économique, développement du potentiel humain, sécurité juridique et développement sociétal.

La formation vise à apporter un socle de connaissances transversales, savoir-faire opérationnels et compétences fondamentales, permettant d'appréhender toutes les dimensions du management et de la gestion des RH et des RS, afin d'accompagner efficacement les transformations des entreprises sur le plan économique, humain, social et sociétal.

↳ Accès au diplôme

Etre titulaire d'une Licence dans le domaine droit économie gestion.

Accès possible en M2.

Admission : sur dossier et entretien individuel.

Dépôt de candidature : du 1^{er} février au 30 juin .

Pour candidater, rendez-vous sur le site du CFA-EVE : www.cfa-eve.fr

↳ Rythme d'alternance

2 jours en formation / 3 jours en entreprise.

Rentrée : septembre

↳ Lieu de formation

Université Paris Est-Créteil - Faculté Administration et Echanges Internationaux - 61, avenue du Général de Gaulle - 94000 CRETEIL

PROGRAMME

MASTER 1 (406 H)

UE. 1 - GLOBALISATION ET MANAGEMENT DES ORGANISATIONS

- Pilotage de la performance financière
- Stratégie et pilotage de la transformation digitale

UE. 2 - DROIT DES AFFAIRES

- Droit de l'entreprise
- Business communication

UE. 3 - ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

- Marketing international
- Analyse des marchés internationaux

UE. 4 - CONDUITE DU CHANGEMENT ET PILOTAGE ECONOMIQUE DES RH

- Développement des compétences et gestion des talents

- Contrôle de gestion sociale

UE. 5 - PRATIQUES DES RELATIONS SOCIALES

- Droit du travail et diversité dans les organisations
- Droit social et santé au travail
- Relations sociales et pilotage du dialogue social

UE. 6 - MANAGEMENT ET FONCTION RH

- Communication interne et gestion de crise
- Transformation digitale et droits des salariés
- Leadership social et marketing RH

UE. 7 - PROFESSIONNALISATION

- Mémoire professionnel

MASTER 2 (406 H)

UE. 1 - ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL & INNOVATION

- Culture and intercultural management
- Management de l'innovation

UE. 2 - MANAGEMENT DE PROJETS

- Project management
- Pilotage du changement

UE. 3 - MARCHES INTERNATIONAUX

- RSE et globalisation
- Etudes marketing

UE. 4 - MANAGEMENT DES RH ET TRANSFORMATION DES ORGANISATIONS

- Gestion des RH et nouveaux modes de travail
- Organisations et pilotage des ressources humaines

UE. 5 - RELATIONS SOCIALES ET MOTIVATION DES SALARIES

- Politiques de rémunération - Compensation & Benefits - avantages sociaux

- SIRH

UE. 6 - RELATIONS SOCIALES ET GESTION DES RH

- Ressources humaines et stratégies d'entreprise
- Management du dialogue social

UE. 7 - PROFESSIONNALISATION

- business game
- Mémoire professionnel

Responsable pédagogique : François GRIMA - grima@u-pec.fr

Contacts administratifs :

Louba GROUVEL - Resp. alternance - Tél. 01 45 17 19 48 - mail : louba.grouvel@u-pec.fr

Marie-France SORIA - Assistante pédagogique - Tél. 01 45 17 19 80 - mail : soria@u-pec.fr

48, cours Blaise Pascal - 91025 EVRY Cedex

Tél. : 01 60 79 54 00 - Fax : 01 60 79 28 66

cfa@cfa-eve.fr - www.cfa-eve.fr

➔ Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage :** les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé :** l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

➔ Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- Ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- Ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- Ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
 - **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.
- Attention :** l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

Marche à suivre

- ➔ **1** Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA www.cfa-eve.fr ou de la Faculté d'AEI et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
- ➔ **2** Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
- ➔ **3** L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.